

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012 (19h30)**

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Martine DEUS.

Excusé(s) : M. Jean-Michel CHAGNON (procuration donnée à Catherine BESSON), M. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Denis CORNILLON), Mme Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Martine DEUS), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : M. Jacky COLLIGNON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

PERIMETRE DU FUTUR SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) MOLASSE MIOCENE ET ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE:

La nappe d'eau souterraine de la Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence est une ressource patrimoniale majeure pour les départements de l'Isère et de la Drôme. Pour la préserver et trouver un équilibre entre protection et satisfaction des usages, la loi sur l'eau de 1992 a créé un outil de planification : le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux), élaboré à l'échelle d'une unité hydrographique ou bassin versant, et géré par une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.). Les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau soumettent à la consultation des communes concernées, le périmètre du futur S.A.G.E. Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence, en précisant que les communes faisant déjà partie d'un S.A.G.E. (S.A.G.E. Drôme ou S.A.G.E. Bièvre-Liers-Valloire) ne seraient pas intégrées au futur périmètre, même si les instances gestionnaires sont appelées à participer aux études qui seront engagées. Le Conseil municipal donne un avis favorable au périmètre proposé, sans que soient exclues les communes faisant déjà partie d'un S.A.G.E. La superposition étant réglementairement possible, les C.L.E. pourraient travailler de façon concertée en intégrant des membres ou représentants des instances voisines.

GESTION 2011 :

• Comptes administratifs et affectation des résultats

Mme BESSON, adjointe, est désignée temporairement Présidente de séance comme le prévoit l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, pour soumettre au vote de l'assemblée les comptes administratifs retraçant l'exécution des budgets principal et annexe de l'année 2011.

L'exécution budgétaire s'agissant du budget Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 557 772,18 € et un besoin d'investissement de 210 812,21 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 346 959,97 € à reporter sur le budget prévisionnel 2012.

Concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, l'exécution budgétaire fait ressortir un excédent d'exploitation de 163 942,54 € et un besoin d'investissement de 70 957,40 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 92 985,14 € à reporter sur le budget prévisionnel 2012.

Les comptes administratifs 2011 relatifs aux budget principal et annexe sont approuvés à l'unanimité.

• Compte de gestion du comptable public

Les résultats des budget principal et annexe, constatés aux comptes administratifs, sont conformes aux écritures du comptable public ou trésorier municipal. Le Compte de gestion dressé par ses soins, présenté aux membres du Conseil, est ainsi approuvé.

BUDGET PRINCIPAL 2012 et TAXES COMMUNALES :

Le Maire demande à la Directrice Générale des Services de présenter quelques graphiques issus de son analyse financière, pour illustrer la bonne santé financière de la Commune. Il ajoute que cette analyse a été confrontée à celle de Mme DENNETIERE, nouvelle trésorière municipale, et est en tout point identique.

Le Maire et la DGS donnent ensuite lecture des dépenses et recettes inscrites au budget 2012, en rappelant que le projet présenté s'appuie sur le débat d'orientation budgétaire tenu en décembre dernier, et sur l'avis de la commission des finances réunie début mars.

Au budget Commune, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 876 842 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 246 542 €.

Il est d'abord question de mener à terme certains dossiers, comme l'étude d'aménagement de la traverse (RD n° 93) et des espaces publics du village, l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme, les travaux d'aménagement esthétique des réseaux électriques, les travaux d'éclairage public, engagés en 2011. Il est en outre prévu d'importants travaux de voirie : la stabilisation du Chemin des Cottes à réaliser sur trois ans, et la construction d'un trottoir entre le rond-point et le lotissement du Pré aux Rosés, après busage du fossé et enfouissement de réseaux, pour sécuriser les déplacements piétons. Dans cette même perspective, le Conseil municipal réfléchit à l'implantation d'un éclairage public, éventuellement solaire, entre le transformateur du pontillard et l'abribus installé Chemin de l'Artahu, et prévoit la pose de barrières de voirie Montée de Laye, Place du Four, à l'entrée du village et devant le cimetière. L'aménagement de la future salle des Galets (ancien Temple) va se concrétiser en 2012 ; le projet a dû être corrigé compte tenu des normes d'accessibilité exigées pour les établissements recevant du public. Quant à la construction de la salle d'animation rurale et la restructuration de la salle polyvalente, le dossier sera confié dans les prochaines semaines à un architecte maître d'œuvre, qui établira un avant-projet et un chiffrage détaillé. La Commune aura ainsi l'avance nécessaire pour collecter tous les financements possibles et espérer démarrer les travaux en 2013.

Au budget de l'eau et de l'assainissement, les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 233 234 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 432 314 €.

Les dernières factures relatives au forage vont être acquittées cette année. Il est également prévu le raccordement au réseau d'eaux usées de sept habitations quartier Les Aures / Quatre Combes, des travaux d'amélioration des écoulements d'eaux pluviales au Hameau des Moutiers, et une extension de réseau d'eau à hauteur du Cabinet médical. Enfin, une part importante du budget sera consacrée aux travaux entre le rond-point et le lotissement du Pré aux Rosés (enfouissement de réseaux, busage, trottoir).

A l'issue de la présentation, le Maire souligne que les taux d'imposition sont inchangés (Taxe d'habitation : 8,20 %, Taxe foncière bâti : 13,98 %, Taxe foncière non bâti : 40,57 %) et qu'il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année. Le budget principal et le budget annexe, soumis au vote de l'assemblée, sont ensuite approuvés à l'unanimité.

CIMETIERE ET COLOMBARIUM – TARIFS :

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 192 € au lieu de 189 €. Le prix d'une casede colombarium (2 urnes) est fixé au même prix. Les contrats nouvellement souscrits ont une durée unique de trente ans. Le Maire rappelle en outre qu'un tiers de la recette est destiné à financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Le Maire rappelle que l'établissement d'un budget annexe suppose que les dépenses de ce budget ne soient financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle pour les communes de moins de 3000 habitants d'une part, et en fonction de la contexture des réseaux ; la gestion des installations liés au réseau unitaire induit un coût de collecte et de traitement des eaux pluviales ne pouvant être supporté par l'utilisateur. Le Conseil municipal, décide par conséquent et à l'unanimité de fixer forfaitairement à 13 721 € le montant de la participation du budget communal versée au budget annexe de l'eau et de l'assainissement au titre des eaux pluviales.

FORAGE DE RECONNAISSANCE : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX :

Le Maire rappelle le coût prévisionnel communiqué aux financeurs potentiels qui était alors, selon l'hypothèse la moins optimiste, de : 148 000 € HT. Il rappelle qu'au terme d'une procédure de mise en concurrence, le marché de travaux a été confié en octobre 2011 à l'entreprise BRIES et Fils (84) pour un montant de 75 212,00 € HT, sur la base d'une foration initiale à 250 mètres. Il rappelle également que le Cabinet Idées Eaux a conduit le chantier. Au vu de la configuration géologique rencontrée, le forage a finalement été réalisé sur une profondeur de 280 mètres. L'équipement et le diamètre ont été adaptés et les essais de pompage prolongés, entraînant une plus-value de 10 518,00 € HT et un allongement des délais de six semaines. L'avenant portant le marché à 85 730,00 € HT et ajustant le délai d'exécution est validé à l'unanimité par les conseillers. Le Maire ajoute que le cumul des subventions a permis de financer cette opération à près de 80 %, grâce à l'Agence de l'Eau, l'Etat, et le Département de la Drôme.

CONVENTION CCVD/COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) :

Du fait de la prise de compétence « enfance » par la Communauté de Communes, le bureau communautaire a décidé le 6 septembre 2011, la prise en charge des frais de fonctionnement du R.A.M. sous couvert d'une convention de mise à disposition des locaux, approuvée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

DIVERS

• Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 2 février 2012

Le Maire donne lecture des dossiers de permis de construire et déclarations préalables instruits depuis le 2 février 2012. Quatre permis ont été accordés pour la réhabilitation et l'aménagement de maisons, la construction d'une maison neuve, d'un abri jardin-voiture. Deux permis ont été refusés. Cinq déclarations préalables ont été accordées, pour la construction d'un abri de jardin, d'une piscine, pour une extension d'habitation, une surélévation de toiture, et pour l'installation d'un bâtiment modulaire.

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Catherine BESSON, déléguée aux affaires scolaires, indique que Mmes MATHEX et TISSOT, institutrices à l'école publique partiront à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, annonce le repas-concert de l'école de musique, la soirée spectacle de l'APEL et l'école St-Maurice, prévus le 31 mars, et le concours de sauts organisé par les Cavaliers de la Cabriole du 1^{er} avril. Elle ajoute que le Carnavallex a rencontré un vif succès et s'est très bien déroulé et que M. Christian SIRON, conseiller municipal, s'est vu confié la remise des trophées aux vainqueurs du Trail de la Pierre Sanglante, organisé par le TGD, le 25 mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h00.